A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background, primarily on the left side and top.

# L'informatisation de la lutte contre le blanchiment en assurance : quels outils pour quelle efficacité ?

Centre des Hautes Etudes d'Assurances  
20 septembre 2007

Gaël Buard, membre de la session 2006-2007

Tous droits réservés. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation préalable est interdite



# Sommaire

1. Le blanchiment dans le secteur de l'assurance : l'heure du bilan
  - a. Définitions, enjeux, bref historique de la mobilisation du secteur
  - b. Principaux schémas de blanchiment en assurance
2. Des évolutions majeures imposent une adaptation des dispositifs en vigueur
  - a. Des exigences et une pression croissantes
  - b. La 3ème directive, plus qu'une évolution et pas encore une révolution
3. L'émergence de nouvelles techniques au service de la lutte anti-blanchiment
  - a. La professionnalisation de la lutte
  - b. Les nouvelles technologies et les outils de data mining
4. Les avantages et les limites de l'informatisation dans l'assurance
  - a. Les avantages de l'informatisation
  - b. Les freins pour une mise en œuvre rapide

A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the top and left side of the slide. The squares are arranged in a way that suggests a grid or a list, with some squares appearing to be part of a larger structure that is partially cut off by the edges of the slide.

# 1. Le blanchiment dans le secteur de l'assurance : l'heure du bilan

## Qu'est-ce que le blanchiment et quelles sont les sanctions ?

- « le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect »
- « le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit »

*(art. 324-1 du Code Pénal)*

- « Le blanchiment est puni de 10 ans d'emprisonnement et de 750.000 € d'amende lorsqu'il est commis de façon habituelle ou en utilisant les facilités que procure l'exercice d'une activité professionnelle »

*(articles 324-1 et 324-2 du Code Pénal)*

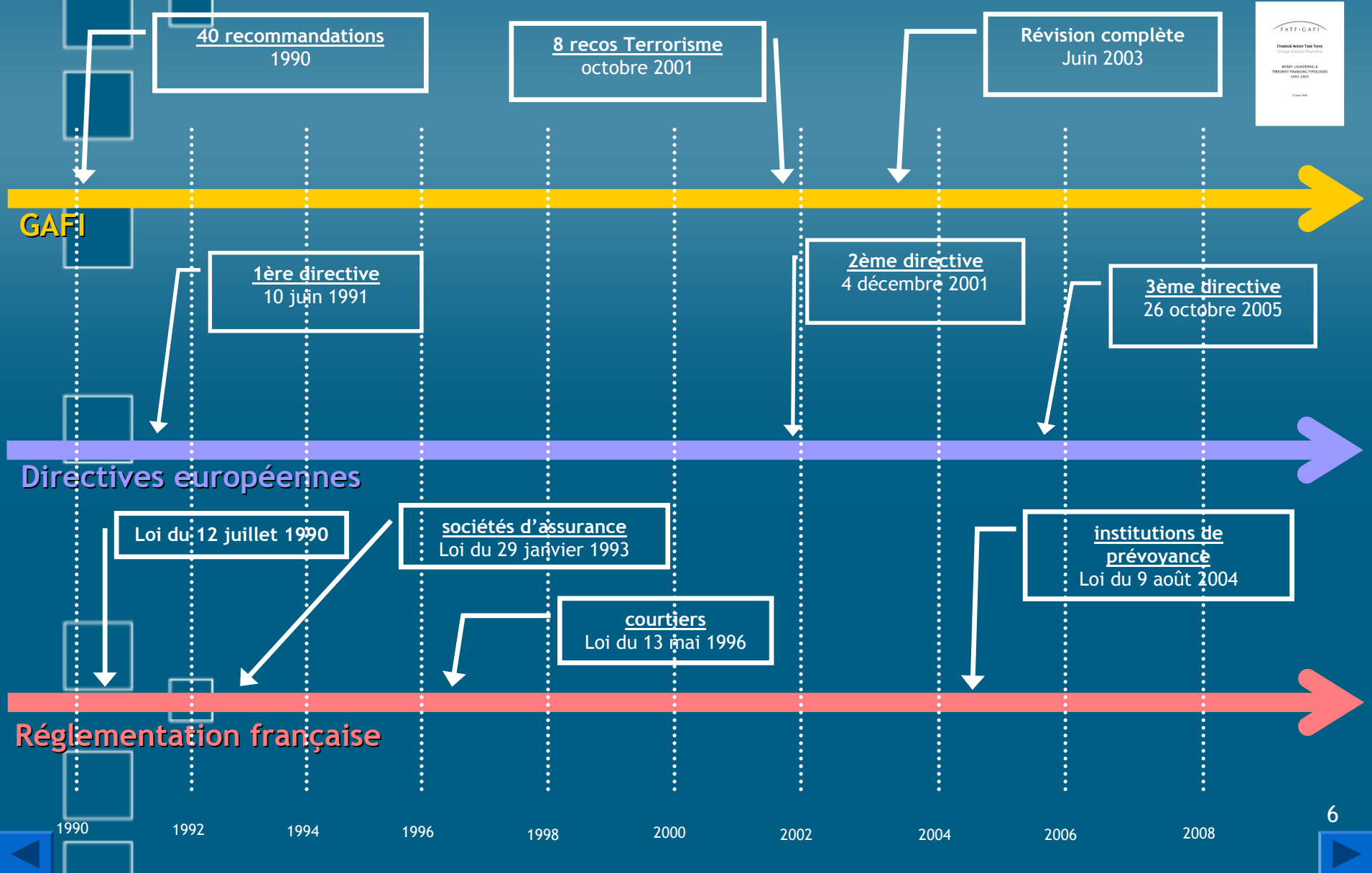


## Les enjeux de la lutte contre le blanchiment

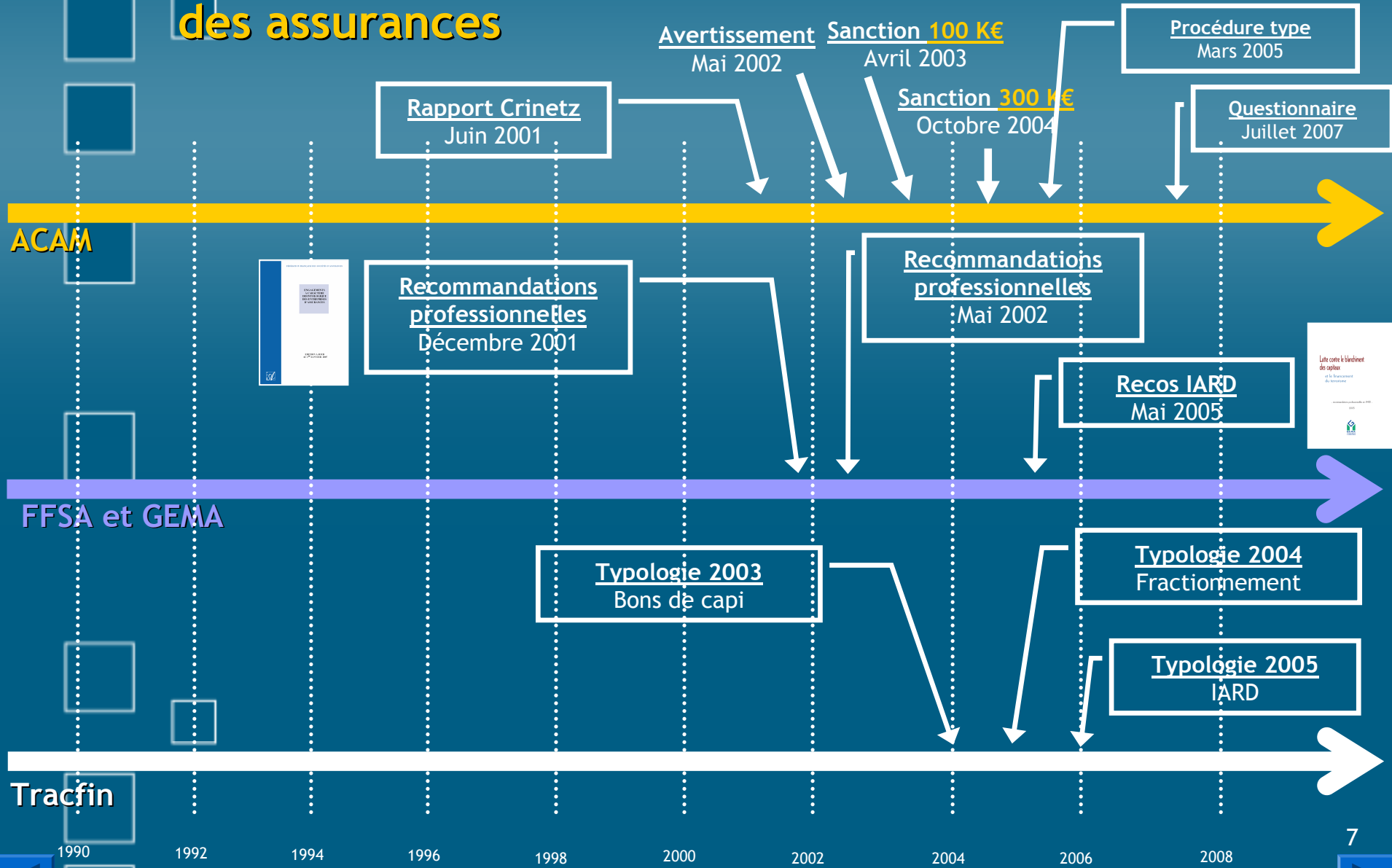
- L'argent sale représente :
  - un montant de 700 à 1.750 Mds €\*
  - 2 à 5% du PIB mondial et connaît un essor plus rapide que la croissance mondiale
  - 6 fois le budget de la France
  - jusqu'à 9 fois le CA 2006 de l'assurance française
- Il constitue une menace sur l'intégrité du système financier international
- La lutte contre le blanchiment est un enjeu politique majeur, relevant en premier lieu d'instances internationales (GAFI, FMI, Banque Mondiale)

\*selon une estimation du FMI

# Une réglementation en constante évolution



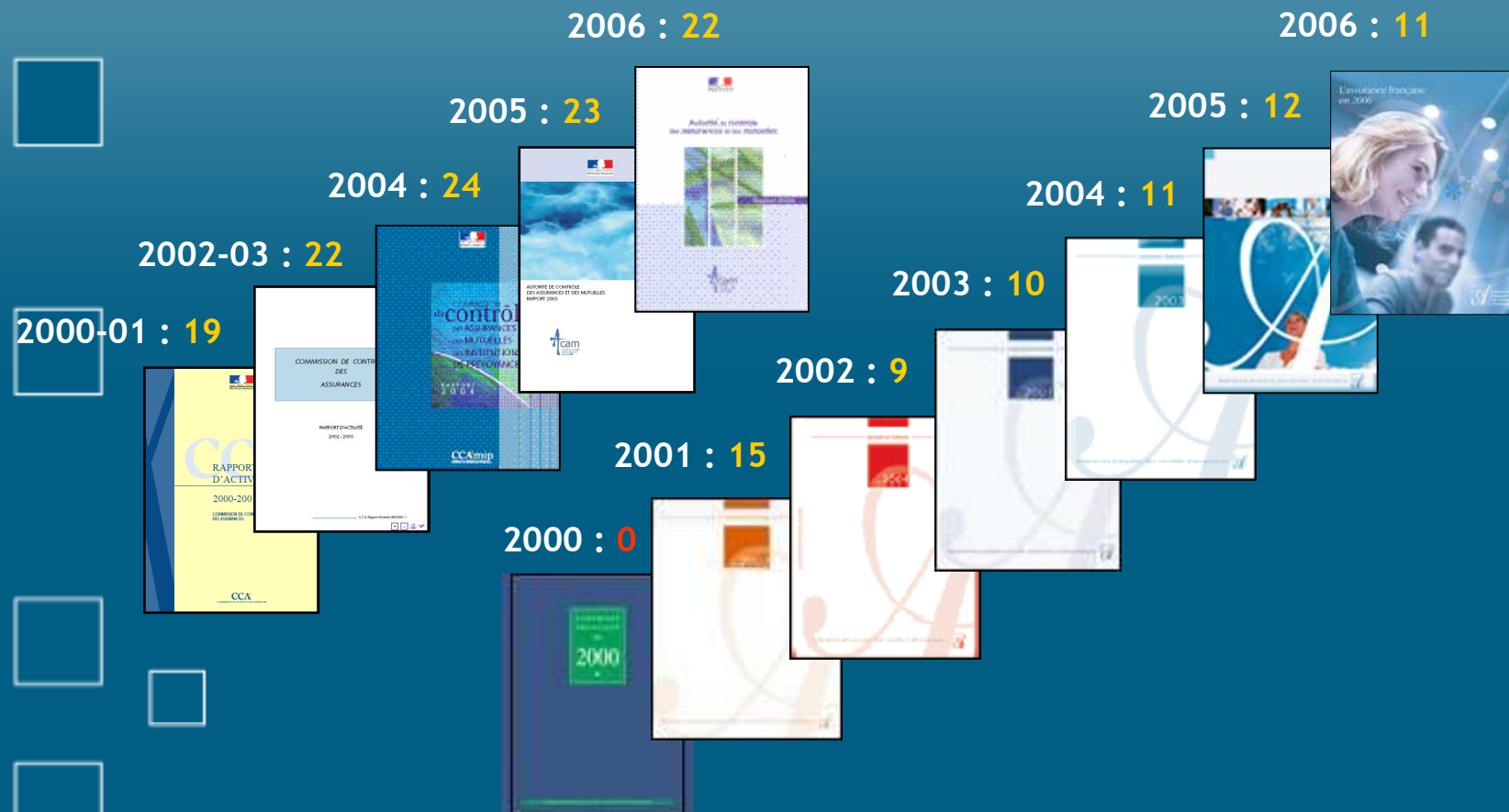
# Les grandes étapes de la mobilisation du secteur des assurances



# Une illustration de la mobilisation : l'emploi du terme blanchiment dans les rapports annuels

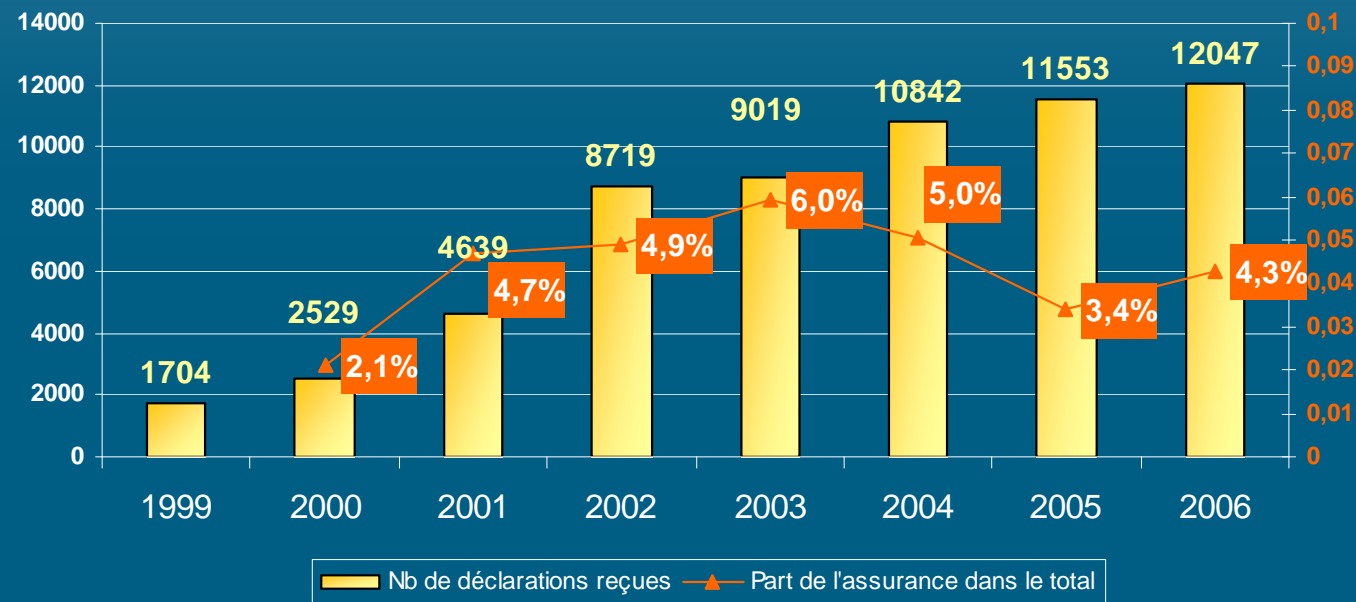
Rapports annuels ACAM

Rapports annuels FFSA



## Une contribution significative du secteur de l'assurance

- Un secteur autrefois stigmatisé pour une prise de conscience insuffisante de sa propre vulnérabilité\*
- Une évolution significative mais contrastée du nombre de déclarations en provenance du secteur de l'assurance



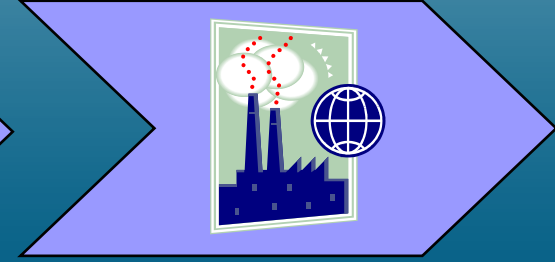
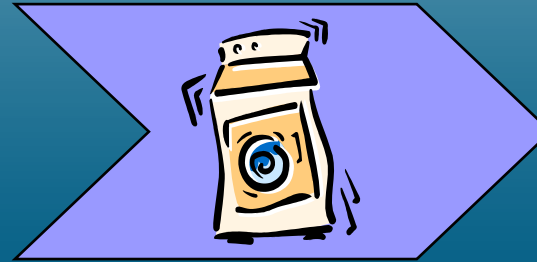
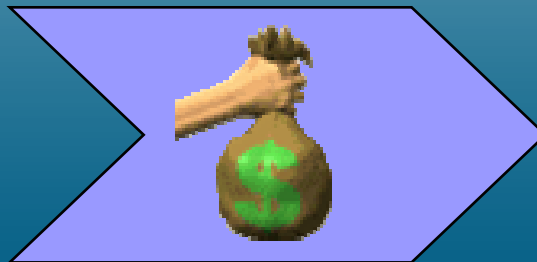
\*Le rapport d'information Peillon/Montebourg titrait « L'aveuglement durable des assurances »

# Les étapes du blanchiment

Le placement

L'empilage

L'intégration



Introduction dans le système financier de fonds ayant une origine illégale

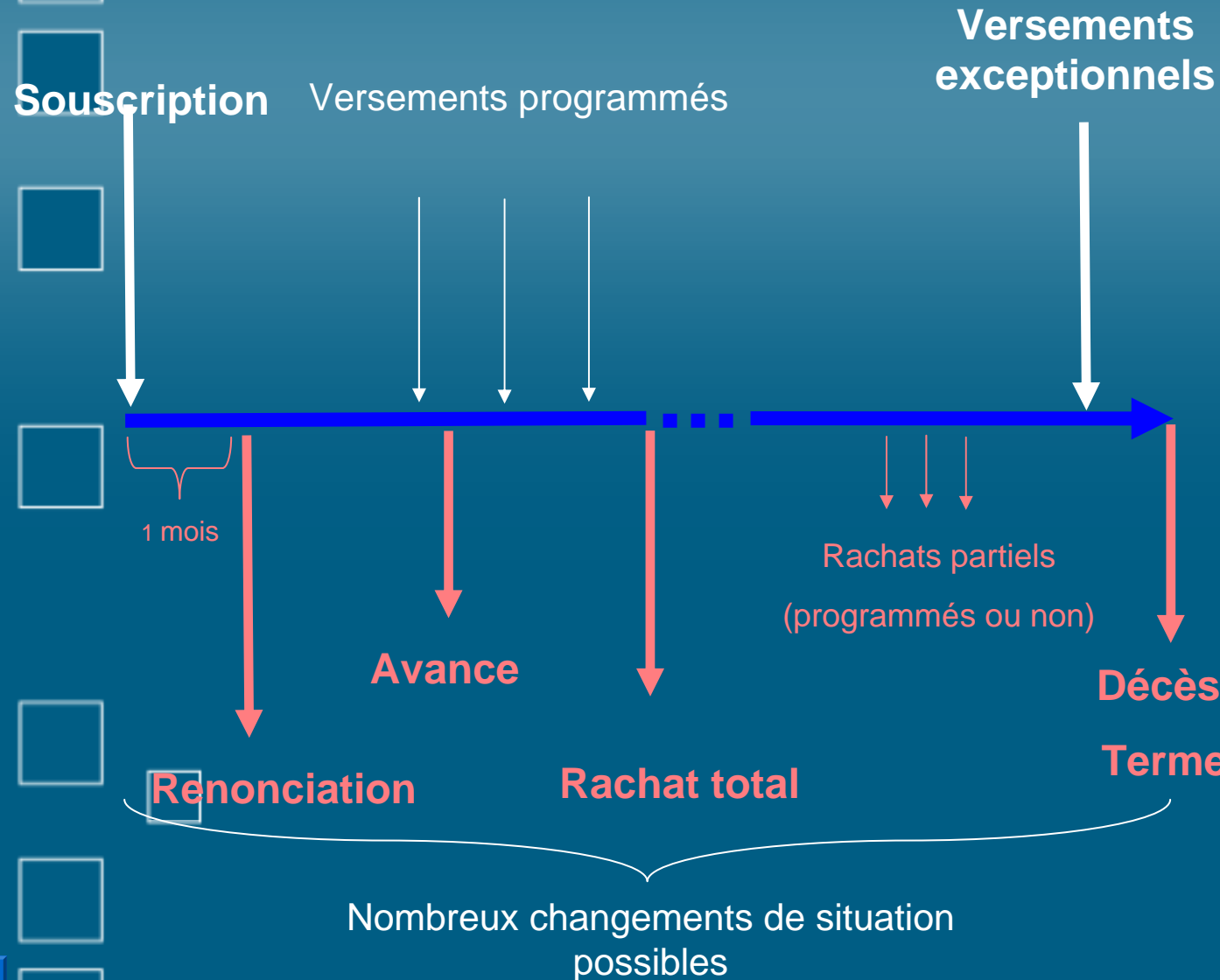
Dissimulation de l'origine criminelle des fonds par la multiplication de transactions financières

Réintroduction des fonds dans l'économie légale

## Pourquoi le secteur de l'assurance est particulièrement exposé ?

- Le degré d'exposition dépend en partie de la fragilité relative des professions assujetties
  - le secteur bancaire a, en 17 ans, considérablement renforcé ses propres procédures
- L'assurance permet de jouer sur la pluralité d'intervenants et l'asymétrie d'information :
  - entre courtier et assureur
  - absence d'information dans le cas des clauses bénéficiaires déposées chez notaire
- L'assurance offre de nombreuses possibilités d'alimentation des contrats et de sortie de fonds

# Les schémas de blanchiment en assurance-vie



- Vigilance sur :**
- origine économique des fonds
  - espèces et quasi espèces
  - fractionnement
  - versements par des tiers
  - montants atypiques...

- Vigilance sur :**
- destination des fonds
  - sorties précoces
  - fractionnement
  - justification économique
  - acceptations
  - nantissements

## Les schémas de blanchiment en assurance-vie : le cas du bon de capitalisation anonyme

- l'ambiguïté d'un produit légal régulièrement mis en accusation
    - fiscalité importante mais finalement non dissuasive
    - concurrence bancaire des bons de caisse
    - jurisprudence contestable emportant obligation de remboursement au porteur <sup>(1)</sup>
      - une obligation de moyens mais pas une obligation de résultat en matière de vérification de l'identité du bénéficiaire réel
      - Une opportunité pour les officines étrangères spécialisées
    - l'ACAM recommande une déclaration « lorsque le client exige le règlement en espèces pour des sommes importantes »
    - problématique des enquêtes douanières
- ⇒ disparition progressive à l'initiative de la plupart des sociétés

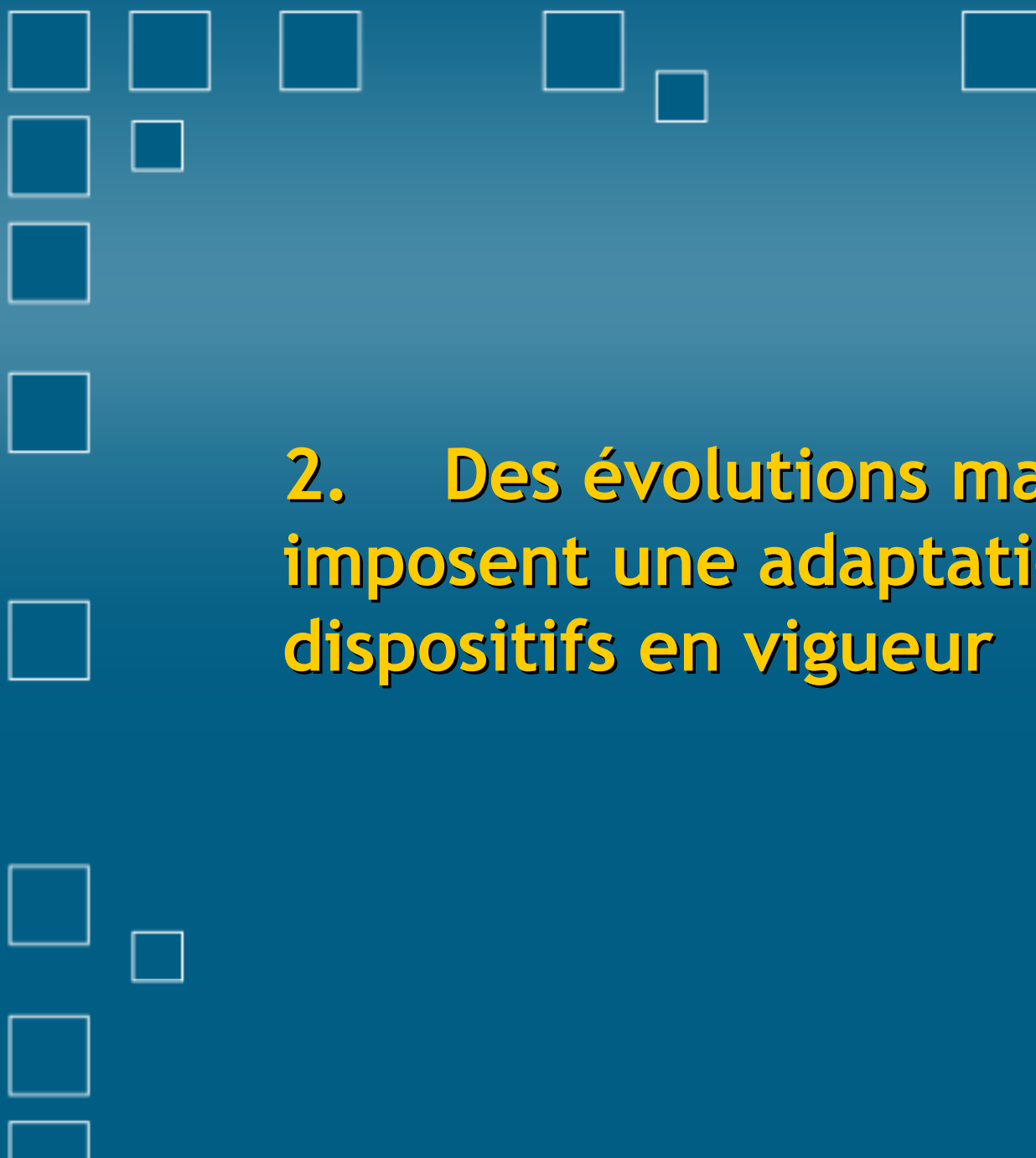
<sup>(1)</sup> 21 janvier 2004. pourvoi N° 01-10928, Optima Conseil

## Les schémas de blanchiment en assurance IARD

- Une prise de conscience relativement récente
  - recommandations professionnelles diffusées en 2005
  - mentionné pour la première fois dans le rapport Tracfin 2005
- D'importantes similitudes entre la fraude à l'assurance et les pratiques de blanchiment
- Explique la mission confiée à l'ALFA dont les résultats seront prochainement rendus publics

## Les schémas de blanchiment en assurance IARD : une typologie reposant sur 2 types de situations

- Paiement d'une prime avec des capitaux illicites puis récupération d'une partie des fonds par résiliation anticipée
  - ⇒ une mécanique proche de la renonciation en vie
- Indemnisation par l'assureur d'un bien financé avec des capitaux illicites
  - ⇒ le montage peut éventuellement être assorti d'un faux sinistre

A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated. The squares vary in size, with some being quite large and others being small.

## 2. Des évolutions majeures imposent une adaptation des dispositifs en vigueur

## Les exigences croissantes des Autorités de Tutelle

- L'ACAM a le pouvoir de sanctionner un organisme qui n'a pas mis en place les procédures en la matière ou ne les respecte pas et ce, même si un examen approfondi de son portefeuille devait démontrer par la suite qu'il n'a pas servi d'intermédiaire à une opération de blanchiment.

=> Un objectif de moyens et non pas un objectif de résultat

- Des contrôles thématiques et des sanctions (avertissement le 24 mai 2002, blâme assorti d'une sanction pécuniaire de 100 K€ en avril 2003, sanction pécuniaire de 300 K€ le 13 octobre 2004)
- Des équipes renforcées avec la création d'une cellule LAB
- Un nouveau questionnaire LAB à remettre le 15 juillet 2007, inspiré du QLB exigé par la Commission Bancaire depuis 2001
- Des pratiques qui se rapprochent des standards bancaires, avec une coopération accrue

## Les exigences croissantes de Tracfin

- Élargissement progressif du champ de compétence de Tracfin, devenu service à compétence nationale (06/12/06)
  - Trafic de stupéfiants (1990), Activités criminelles organisées (1993), Corruption, Fraude aux intérêts de la communauté européenne (2004), Lutte contre le financement du terrorisme (2004)
- Nouvelle organisation et renforcement des équipes, souvent issues des rangs de la douane
- Volonté d'obtenir des déclarations dûment étayées ayant donné lieu au préalable à un travail d'analyse en profondeur sur la logique économique de l'opération
- Les déclarations traitées en fonction de leur « potentiel justice »

## Les pratiques des blanchisseurs évoluent

- Les exemples caricaturaux, maintes fois repris, ne traduisent plus forcément la réalité des pratiques
  - le temps de la valise de billets est largement révolu
  - la petite délinquance imprudente ou maladroite ne doit pas être le cœur de cible
  - un travail de veille est devenu indispensable
- Les réseaux criminels se professionnalisent et s'internationalisent
- Les plus structurés sont extrêmement bien conseillés et réactifs : ils se jouent des frontières et exploitent les failles et les différences entre les systèmes législatifs
  - ⇒ La traque se complique à mesure que se complexifient les montages financiers dans une économie mondialisée

## Une réglementation complexe et évolutive qui ne facilite pas toujours la lutte

- Un système français fondé sur le soupçon, par nature subjectif
  - une mission de détection largement discrétionnaire
- Des attentes divergentes voire parfois contradictoires
  - Qualité versus quantité des déclarations
  - Capacité d'absorption (Tracfin) versus prévention du risque pénal (professions assujetties)
- Les cas de déclarations automatiques parfois vidés de leur substance
  - L'illustration de la liste noire du GAFI (états ou territoires considérés comme non coopératifs)
- Une jurisprudence qui pèse parfois sur l'efficacité de la lutte
- Les différences entre le champ de la déclaration de soupçon (CMF) et celui du délit de blanchiment (Code Pénal)
- La problématique de la fraude fiscale
- La CNIL

## La 3<sup>ème</sup> directive européenne\*, plus qu'une évolution et pas encore une révolution

- Une transposition attendue avant le 15 décembre 2007
- Les principales nouveautés :
  - Une extension aux transactions liées à une infraction passible d'une peine d'emprisonnement supérieure à un an
    - Abus de biens sociaux, abus de confiance, abus de faiblesse... et fraude fiscale
  - Diligences liées aux personnes politiquement exposées
  - Une approche graduée en fonction du risque
    - un niveau de diligences adapté à la nature de la clientèle et des produits proposés
- Attente des résultats de la mission confiée à MM. Yves Charpenel et Jean-Louis Fort

\*Directive du 26 octobre 2005 suivie de la directive du 1er août 2006 qui précise les mesures de mise en œuvre

## Une tâche devenue particulièrement complexe

- Les évolutions successives de la réglementation ont eu pour conséquence un élargissement du périmètre du blanchiment :
  - en incluant davantage d'infractions sous-jacentes
  - en augmentant le nombre de professions assujetties
- Un effet de banalisation du concept même de blanchiment, potentiellement au détriment de l'efficacité de la lutte

A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated. The squares vary in size, with some being quite small and others being larger.

### 3. L'émergence de nouvelles techniques au service de la lutte anti-blanchiment

## La professionnalisation des acteurs la chaîne de vigilance

- Des équipes dédiées sont constituées ou s'étoffent dans la plupart des entreprises
  - Création de services spécialisés
    - Distinction avec les autres fonctions de contrôle pour une spécialisation et une indépendance accrues
  - Intégration de compétences spécifiques issues des professions judiciaires ou policières
    - Importance des réseaux d'information formels et informels
  - Développement de l'offre de formation
    - Une ébauche de standard international (International Compliance Association, Université de Manchester)
- Rapprochement entre les acteurs financiers privés et les institutions policières et judiciaires
  - Contacts et coopération plus régulière, partage d'expérience et d'informations (tendances observées...)

## L'émergence de nouvelles technologies de traitement de l'information

- Une nouvelle génération d'outils informatiques se développe :
  - L'offre est majoritairement d'origine anglo-saxonne
  - Les établissements bancaires ont été les premiers bénéficiaires de ces outils qui s'étendent progressivement à d'autres activités financières
- Les instances internationales et gouvernementales franchissent également le pas
  - Ex : IMLASS (Interpol Money Laundering Automated Search Service)

## Les outils dédiés au gel des avoirs et à la lutte contre le financement du terrorisme

- Une nécessité opérationnelle face à la multiplication des textes
  - 17 août 2007 : 83<sup>ème</sup> modification du règlement « instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban »
  - Des sommes potentiellement faibles qui n'éveillent pas le soupçon
  - Réponse concrète à la problématique de surveillance des personnes politiquement exposées
- Les principes
  - identification des clients à risque sur des listes noires externes (OFAC, PPE...) ou internes
  - recours à des procédés d'ingénierie linguistique tenant compte des multiples transcriptions de noms en différentes langues
  - détection en temps réel de ces noms et, le cas échéant, la capacité de bloquer les transactions

## Les outils de profilage et d'analyse comportementale

- Un cap technologique franchi par rapport à un « simple » système de requêtes
  - passage à une solution de détection en temps réel avec un système d'alerte
  - des fonctionnalités d'aide à l'analyse et de reporting
- Les principes
  - l'analyse des transactions et des comportements afin de détecter les éléments anormaux et différenciant au regard d'un profil ou d'un historique
  - l'identification des clients et contrats nécessitant une surveillance particulière et approfondie
  - repose sur une logique de segmentation de la clientèle et nécessite une connaissance approfondie du patrimoine, des revenus et de l'activité des clients

## Les outils de profilage et d'analyse comportementale

- Quelques exemples de paramétrage :
  - Frais d'entrée non négociés pour des sommes très importantes
  - Nombre d'opérations successives pour un même client
  - Montants moyens par CSP et tranche d'âge
  - Alimentation du contrat par un tiers
  - Décès précoce avec bénéficiaire acceptant sans lien apparent
  - Multiples renonciations pour un client, une famille, une zone géographique...

## Exemples de solutions disponibles



**Deloitte.**





## 4. Les avantages et les limites de l'informatisation dans l'assurance

## Les avantages de ces outils sont incontestables sur le plan technique

- Les systèmes de surveillance et de détection ont un intérêt technique évident car ils permettent de :
  - gérer une importante volumétrie
  - croiser facilement plusieurs sources d'informations
  - assurer une homogénéité de traitement pour une population donnée
  - agir en temps réel et gagner un temps précieux pour établir une déclaration
  - bénéficier d'un système paramétrable et auditable
  - disposer d'une traçabilité du process d'investigation
  - rationaliser, à défaut de rendre scientifique, une démarche qui n'était qu'empirique
  - définir des règles de gestion plus fines que les seuils réglementaires

## Les avantages peuvent également être indirects

- Ces outils ne sont pas incompatibles avec les démarches commerciales et marketing :
  - Ils permettent de mieux connaître les clients et leur comportement
  - Ils imposent une réflexion approfondie sur la segmentation de la clientèle
  - Ils peuvent bénéficier des informations recueillies dans le cadre du respect des dispositions sur le devoir de conseil
- Ils peuvent être exploités à d'autres fins :
  - lutte contre la fraude interne ou externe
  - amélioration des produits...

## ... mais les freins restent encore nombreux

- Une assez faible maturité des éditeurs sur la partie assurance
  - les moteurs sont fiables mais les scénarii restent le plus souvent à construire par les utilisateurs
  - une architecture de conception anglo-saxonne avec une utilisation fréquente de critères objectifs
- Le besoin de disposer d'une taille critique pour financer l'acquisition des solutions les plus abouties
  - des montants de 30 M€ sont évoqués pour de grands projets
  - les structures les plus petites devront trouver des solutions alternatives (alliances, sous-traitance ?)
  - un système ne peut fonctionner sans équipe pour traiter les alertes



## La nécessité de disposer de bases de données extrêmement détaillées

- L'efficacité des outils repose avant tout sur la qualité et la fiabilité des données analysées
  - Informations détaillées sur les transactions et les clients
  - Historisation des données et stabilité de l'environnement
- => un système reposant sur des données insuffisantes ou non mises à jour est au mieux inefficace, au pire contre-productif
- Les informations les plus riches sont issues de l'analyse des mouvements sur les comptes bancaires
  - le modèle de la bancassurance dispose d'un avantage concurrentiel majeur
  - l'assurbanque peut être une réponse pour les assureurs



## Conclusion

- Ces outils seront rapidement incontournables pour gérer une volumétrie industrielle et la profusion réglementaire
- les outils sont un complément utile mais la vigilance des collaborateurs demeure l'arme la plus efficace
  - la connaissance du client reste la clé de voûte
- Les investissements matériels et humains sont significatifs
  - ils sont un moyen de démontrer que les sociétés s'acquittent effectivement de leurs obligations
  - la recherche de la rentabilité immédiate n'est pas un critère essentiel lorsqu'il s'agit de préserver l'image et la réputation des compagnies